

Initiatives ministérielles

Le Canada est doublement menacé parce qu'il autorise une forte participation étrangère et qu'il fixe aussi à 10 p. 100 le pourcentage d'actions que peut détenir un particulier. Le contrôle exercé par le public s'évanouit complètement. L'amendement 6A porte que le gouvernement devrait exercer un contrôle, avoir une participation ou garder un oeil sur les activités de Petro-Canada, même après sa privatisation, parce que le public canadien ne bénéficiera pas d'une bonne partie des actifs qui seront privatisés.

• (1650)

Comme d'autres l'ont dit, il semble y avoir une controverse selon qu'on évalue la société en fonction de l'investissement initial ou de la valeur gonflée du dollar canadien actuel. Il serait beaucoup plus juste d'évaluer la société à 6,7 ou 8 milliards de dollars plutôt qu'à 1,5 ou 2 milliards de moins, comme le gouvernement juge bon de le faire.

Le député de Calgary-Ouest a parlé du Programme énergétique national. Je viens de l'Ouest, de la Saskatchewan, et nous produisons un peu de pétrole, là-bas. Nous sommes loin d'en produire autant que l'Alberta, mais nous en produisons assez pour que les habitants de la province s'intéressent à ce qui se passe dans l'industrie pétrolière. Je me souviens des protestations que le Programme énergétique national a causées, pas tellement en Saskatchewan, mais surtout en Alberta. Je me souviens d'avoir vu aux nouvelles du soir que les tours de forage de l'Alberta déménageaient au sud de la frontière et d'avoir entendu les commentateurs dire que c'était une catastrophe pour le Canada et que le Programme énergétique national détruisait l'Alberta. Bien qu'il soit fort déplorable que l'activité pétrolière ait grandement diminué en Alberta, il me semble qu'il était réellement injustifié de rejeter une grande partie du blâme sur le Programme énergétique national.

Si les journalistes et les médias du Canada avaient suivi ces tours de forage aux États-Unis, ils auraient constaté qu'ils n'y ont trouvé aucun travail non plus. Au lieu de continuer de faire du forage, de trouver d'énormes quantités de pétrole et d'empocher des milliards de dollars, les

tours sont restées à ne rien faire. Je pense que le député de Calgary s'est fourré le doigt dans l'oeil à ce sujet.

Quant aux impôts perdus au cours des années parce que Petro-Canada était une société d'État, je ne sais pas combien d'impôts elle a payés. J'aimerais penser que le gouvernement du Canada l'a dirigée comme une personne morale responsable. Nous avons vu Petro-Canada participer grandement à des activités d'envergure nationale, notamment lors des Jeux olympiques, avec le transport de la flamme olympique. Voilà le genre de choses qu'elle aurait dû faire. Au cours des années, j'aurais aimé que Petro-Canada, en tant que personne morale fiable, paie également les impôts qu'elle aurait dû verser.

Je ne suis pas d'accord avec le député de Calgary-Ouest lorsqu'il parle de la perte de recettes fiscales provenant de Petro-Canada. Il y a quelques sociétés pétrolières dans notre pays. Je souhaiterais que Petro-Canada ait été l'une des exceptions parmi les sociétés qui réalisent des bénéfices énormes sans payer aucun impôt. La Prairie Oil Royalties Company a réalisé des bénéfices de 5,1 millions de dollars en 1989. Elle a obtenu une prime de 1,6 million et n'a payé aucun impôt.

Le président suppléant (M. DeBlois): À moins que la Chambre ne l'autorise à continuer, le temps accordé au député est expiré.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et Affaires réglementaires)): Monsieur le Président, j'ai écouté patiemment, et parfois moins patiemment, le débat de cet après-midi sur les amendements 6A, 8A et 12A, qu'a enfin compris le leader à la Chambre du Nouveau Parti démocratique. Je l'en remercie, cela accélère les choses.

J'ai écouté un bon moment et je constate que le NPD en est revenu à son vieux truc sur les sociétés. Un chiffre qui a été lancé cet après-midi est celui des 100 000 sociétés rentables qui n'ont pas payé d'impôt une certaine année. Une chose que les néo-démocrates ne font jamais, c'est aller voir ce que ces sociétés avaient fait l'année d'avant et l'année d'avant cela, pour savoir si elles avaient perdu de l'argent. Ce serait terrible s'ils devaient s'apercevoir qu'elles avaient des déductions légitimes. Naturellement qu'elles en ont. Les sociétés ne peuvent pas éviter de payer des impôts si elles n'ont pas de pertes ou de dons à des organismes de charité reconnus.